

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle.

Sont absents : GALÉRY Jacques (Procuration à Alain POUGET), MARCENAC Cécile, PORTERO Séverine (procuration à Géraud RAYNAL), VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 13 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Florence DELOM

Délibération N° 2024-001 – Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

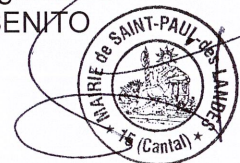
Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023, et souhaite savoir s'il y a des remarques ou des modifications à apporter.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2023.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 20/02/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 20/02/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Florence DELOM

